

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DU  
CHARBONNY DURANT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DEFENSE  
INCENDIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : À compter du lundi 4 juillet 2016 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux de  
renforcement de la défense incendie,

- **la circulation sera interdite sauf riverains, chemin du Charbonny.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par  
l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police  
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 23 juin 2016,

Le Maire,



David VALENCE

